



FORMATION BPJEPS APT 2017-2018

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité : Educateur Sportif

Mention : Activités Physiques pour Tous

OBJECTIF de la FORMATION

Donner au stagiaire les moyens d'obtenir un brevet professionnel relevant du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et correspondant à un emploi d'Educateur d'activités physiques et sportives, d'Educateur Sportif plurivalent, lui permettant d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

DATES de la FORMATION

Du 11 septembre 2017 au 25 mai 2018

CONTENU de la FORMATION

FORMATION EN CENTRE : 735 HEURES

2 unités capitalisables transversales :

UC 1 être capable d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 être capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

2 unités capitalisables de mention :

UC 3 être capable de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous »

UC 4 être capable de mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

FORMATION EN ENTREPRISE : 455 HEURES

Organisation : La formation en entreprise s'effectuera en alternance et sera réalisée sous le tutorat d'un professionnel. La fonction tutorale est au cœur de l'articulation des fonctions de formation et de production dans l'entreprise. Le rôle de l'alternance est de permettre l'adaptation des différents savoirs à la réalité concrète de leur mise en application.

ORGANISME de FORMATION

SPE Conseil-Formation est déclaré auprès de la Direction du Travail (DIRECCTE).

Il est habilité par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports via la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Les cours se dérouleront au sein de l'organisme de formation- 6, rue de la Pantarelle à Rodez.

Retour du dossier d'inscription dûment complété avant le 16 juin 2017

SPE Conseil-Formation

6, rue de la Pantarelle - 12000 RODEZ

contact@spe-formation.com / 05-65-68-30-13

www-spe-formation.com

(TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNE)



PREREQUIS

- Etre âgé de 16 ans.
- Etre titulaire du PSC1, ou SST en cours de validité, ou diplôme équivalent.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.
- Satisfaire aux épreuves de sélection : exigences préalables à l'entrée en formation et aux tests de sélection SPE.
- Justifier d'une expérience professionnelle minimale dans le secteur de l'animation et/ou des activités physiques et sportives.

TESTS de SELECTION

EXIGENCES PRELABLES A L'ENTREE EN FORMATION : le 3 juillet 2017 ou le 28 août 2017
TESTS DE SELECTIONS DE SPECF : le 3 juillet 2017 ou le 28 août 2017

Le coût des épreuves de sélection s'élève à 70€. Ce coût comprend aussi les frais de dossier.

Exigences préalables à l'entrée en formation : test navette « Luc Léger » et test d'habileté motrice (description des tests en pièce jointe).

-Dispense aux deux tests : titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016

-Dispense test navette « Luc Léger » : sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport

Tests de sélections de SPECF : épreuve écrite et épreuve d'entretien.

POSITIONNEMENT

DATES : du 29 août au 01 septembre 2017

LIEU : Rodez

DUREE : 28 heures

OBJECTIF : Proposer un parcours individualisé de formation incluant des propositions d'allègements de séquences de formation. Le candidat devra toutefois se présenter aux épreuves certificatives.

Les modalités du positionnement (planning, épreuves, déroulement) seront communiquées aux candidats retenus à l'issue des épreuves de sélection.

A l'issue des différentes épreuves de positionnement, les candidats seront informés lors d'un entretien individuel des propositions d'allègements éventuels de formation.

DISPENSES et EQUIVALENCES d'UC

Toute personne titulaire de trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC2, UC3, UC4) obtient de droit les UC 1 et UC2 du BPJEPS en 4 UC.

Le titulaire d'au moins trois des six UC suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités physiques pour tous » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressé au directeur régional de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

Le titulaire du CQP « animateur de loisirs sportifs » (ALS) option « activités gymniques d'entretien et d'expression » (AGEE) et option « jeux sportifs et jeux d'opposition » (JSJO) obtient l'UC 4 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 4 UC).



COUT de la FORMATION

Le coût total de la formation est donné hors allègement de formation.

Le coût de la formation sera réévalué individuellement en fonction des allègements proposés, au prorata temporis, lors du positionnement et des aides financières allouées par les différentes instances.

	Heures	Tarif
BP JEPS APT		
Stagiaire de la formation professionnelle, relevant d'un dispositif de financement (OPCA, Pôle Emploi, ou autre)	735	7 717,50 €
Stagiaire bénéficiant d'un financement de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	735	5 880,00 €
Stagiaire en autofinancement, ne relevant donc pas d'un dispositif de financement	735	5 512,50 €
BPJEPS APT + CS AIPSH + UCC DACM		
Stagiaire de la formation professionnelle, relevant d'un dispositif de financement (OPCA, Pôle Emploi, ou autre)	973	10 692,50 €
Stagiaire bénéficiant d'un financement de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	973	7 903,00 €
Stagiaire en autofinancement, ne relevant donc pas d'un dispositif de financement	973	7 416,50 €
BPJEPS APT + CS AIPSH		
Stagiaire de la formation professionnelle, relevant d'un dispositif de financement (OPCA, Pôle Emploi, ou autre)	840	9 030,00 €
Stagiaire bénéficiant d'un financement de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	840	6 772,50 €
Stagiaire en autofinancement, ne relevant donc pas d'un dispositif de financement	840	6 352,50 €
BPJEPS APT + UCC DACM		
Stagiaire de la formation professionnelle, relevant d'un dispositif de financement (OPCA, Pôle Emploi, ou autre)	868	9 380,00 €
Stagiaire bénéficiant d'un financement de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	868	7 010,50 €
Stagiaire en autofinancement, ne relevant donc pas d'un dispositif de financement	868	6 576,50 €

Nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

-dans le cadre d'une demande de financement auprès d'un OPCA, la demande doit être déposée entre 6 mois à 3 mois avant le début de la formation.

-dans le cadre d'une demande de financement auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée ou Pôle Emploi, la demande doit être déposée au minimum 1 mois avant le début de la formation.

Nous contacter pour plus d'information : nous pouvons vous aider dans vos démarches de demande de financement

NOTE IMPORTANTE

Cette programmation et ces informations n'ont pas de valeur contractuelle : elles sont susceptibles de modifications.



A CONSERVER

735h	BP CENTRE
455h	BP ALTERNANCE
	VACANCES

BPJEPS Spécialité Educateur Sportif - Mention Activités Physiques pour Tous - Session 2017-2018

Jun 2017	Juillet 2017	Aout 2017	Sept. 2017	Oct. 2017	Nov. 2017	Déc. 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Jun 2018
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	TEP/Sélections	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	DEBUT FORMATION	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31